



Numéro 79 – décembre 2024

INFO... PHIL

Bulletin d'information du Club philatélique de Bulle

Le mot du président

La fin d'année est souvent synonyme de bilan, on essaie de se souvenir des bons moments passés. Et le club de Bulle en a vécu plusieurs. Une année qui se termine par un projet qui va nous occuper deux ans : la recherche de nouveaux membres adultes et juniors. Plusieurs journaux communaux ont publié une page de "publi-reportage" du club, qui se présente. Un tout grand merci à Philippe Egger qui a créé superbement cette page, fort accrocheuse. Des papillons publicitaires (environ 9'500) ont été distribués dans les boîtes aux lettres de Broc, Bulle, Echarlens, Epagny, Gruyères, La Tour-de-Trême, Marsens, Morlon, Pasquier-Montbarry, Pringy, Riaz, Vaulruz, Vuadens et Vuippens. Le président a déjà reçu quelques téléphones, mais les personnes étaient plutôt intéressées à vendre la collection héritée plutôt que rejoindre le club. Patience, cela va changer.

Janvier 2025, toujours dans le cadre de recherche de nouveaux membres, le club est invité à la brocante de la Gruyère, du 24 au 26 janvier. Merci de faire de la publicité et pourquoi pas nous aider à tenir le stand, la manifestation est visitée en général par plus de 15'000 visiteurs !

Nos soirées mensuelles restent bien fréquentées (toujours environ 50 % des membres y participent), nous avons eu la chance d'inviter trois membres du club et cinq conférenciers externes, ces soirées furent passionnantes et très enrichissantes. Nous réitérerons cette formule pour 2025.

Je ne terminerai pas mon mot sans vous souhaiter, à vous et à vos proches, de joyeuses fêtes de fin d'année et le meilleur pour la nouvelle année, quelle vous apporte joie, bonheur et santé.

Au plaisir de vous revoir et philatéliquement vôtre.

Quelle lettre choisir ?

Dans le développement de mon sujet consacré au soleil, un chapitre est consacré à l'agriculture, je parle bien entendu des travaux dans les champs et on commence par le labourage. Je trouve cette lettre, magnifique, très belle oblitération, aspect impeccable.

Je demande conseil à un juré international qui me met en garde, elle a sûrement été fabriquée pour des philatélistes, bien qu'elle ait circulé (oblitération d'Hanoï au dos).



Ce qui est intéressant est la combinaison de plusieurs timbres traitant mon sujet, il s'agit d'un timbre d'Indochine, émis le 26.09.1927. On y observe un laboureur avec un bœuf et un soleil rayonnant en arrière-plan.



Il est difficile de décrire le tarif : tarif domestique des lettres : 5 cents, mais pas de taxes pour l'envoi par voie aérienne ou alors seule la taxe aérienne

a été facturée. Je remercie mon ami Christian Keller qui m'a transmis par poste plusieurs ouvrages de poste aérienne, mais malheureusement je n'ai pas trouvé de réponse satisfaisante.

Comme le proverbe le dit : dans le doute abstiens-toi. Ce proverbe trouverait son origine dans l'Avesta, livre sacré des zoroastriens attribué à Zarathoustra (VIIème s. avant J.-C.).

Je poursuis mes recherches et trouve cette magnifique lettre, un tout petit peu moins bien conservée certes, mais qui semble plus authentique. Elle a été redirigée à Nice, d'où l'apposition du timbre français de 50 centimes (correspondant au tarif pour les lettres ordinaires de moins de 20 grammes du 09.08.1926 au 11.07.1937).



Je trouve un site des plus intéressants sur les timbres d'Indochine : la société des philatéliste indochinois (Society of Indo-china Philatelists) : <http://sicp-online.org>. C'est un site en anglais.

L'étiquette "Service accéléré" a été utilisée entre 1928 et 1936. Ce service permettait d'expédier du courrier plus rapidement, en utilisant un transport routier au lieu du transport conventionnel tiré par des chevaux.

Le service accéléré par automobile au lieu d'un wagon postal tiré par des chevaux exigeait une taxe de 5 cents.



Autocar de la Société des Transports Automobiles du Centre-Annam (S.T.A.C.A.)

La S.T.A.C.A. utilisait pour le service postal des véhicules de marque Unic à moteur 4 cylindres, carrossés pour transporter une vingtaine de passager à la vitesse de 40 km/h, et équipés d'un volumineux coffre postal fixé sur le toit, pouvant contenir jusqu'à 150 kilos de courrier. Dans les années 30 la société utilisa des véhicules Bernard à moteur 6 cylindres (photo ci-dessus), plus modernes.

Le tarif de 6 cents pour les lettres à destination de la France a débuté en 1925 et est resté inchangé pendant plus d'une décennie, jusqu'en 1937.

Je découvre encore que les 6 cents payaient l'affranchissement d'une lettre par voie de surface vers la France. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'affranchissement du courrier de surface vers la France était supérieur d'un cent au tarif des lettres internes de l'Indochine.

Donc le tarif total de 11 cents est correct, ce qui prouve définitivement que cette lettre n'a pas été fabriquée !

Enfin ce site me donne encore des informations sur la durée d'utilisation de cette oblitération : cette oblitération, avec le trait-d'union (un cachet existe aussi sans le trait d'union), a été utilisé de 1924 à 1945.

Ce service par car a été remplacé par la poste ferroviaire et aérienne, mais ce devait être une époque fantastique.

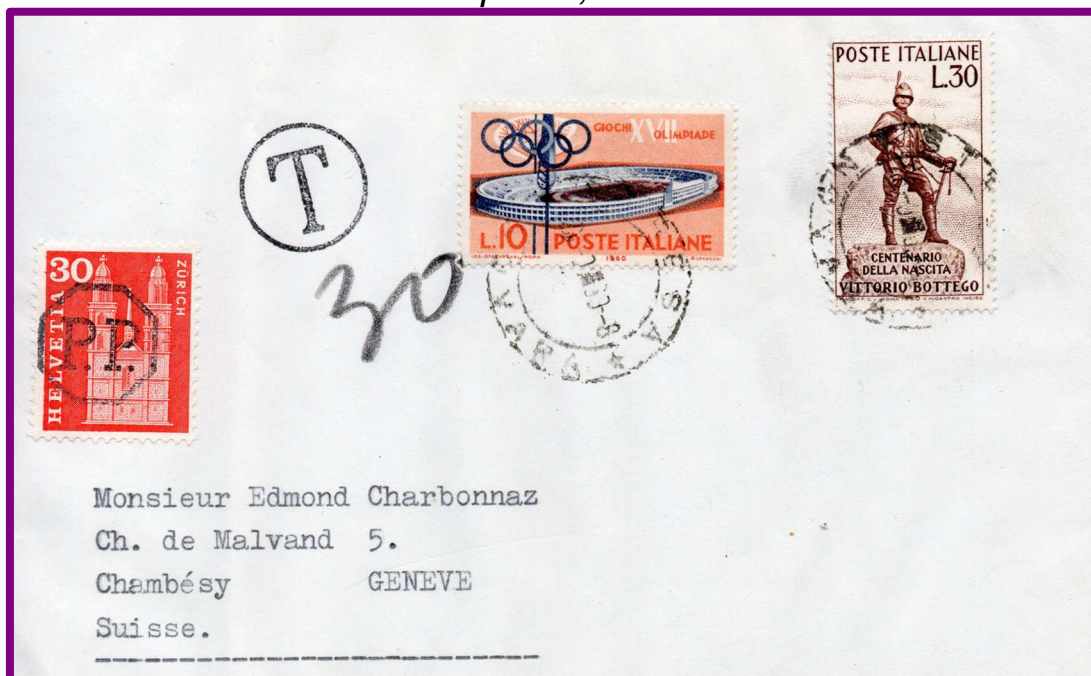
Je vous conseille vivement de consulter ce site, on y trouve des informations intéressantes en très grande quantité, de plus on peut faire confiance à ces données.

Jean-Marc Seydoux

Un drôle d'affranchissement

Gilles Bucher du club philatélique de Meyrin m'a posé une petite colle :
"Je ne comprends pas l'annulation du timbre suisse avec un cachet "PP" au lieu du cachet "T". Ce dernier n'est pas sur le timbre mais sur l'enveloppe. Au dos il n'y a rien.

Est-ce que ce genre de procédé était courant ? correct ? Y a-t-il une raison ? Est-ce une erreur de la poste, ..."



Très rapidement j'interroge Giovanni Balimann, qui est expert dans ce domaine. Il me répond simplement que ces deux sceaux ont quasiment la même taille, donc le postier s'est juste trompé. Il a ensuite corrigé sa faute en appliquant une nouvelle fois le tampon (T) encerclé à côté. Ce n'est pas malheureusement une pièce d'exception, le bon réflexe aurait été bien sûr d'apposer le bon cachet sur le timbre (voir ci-dessous).



Jean-Marc Seydoux

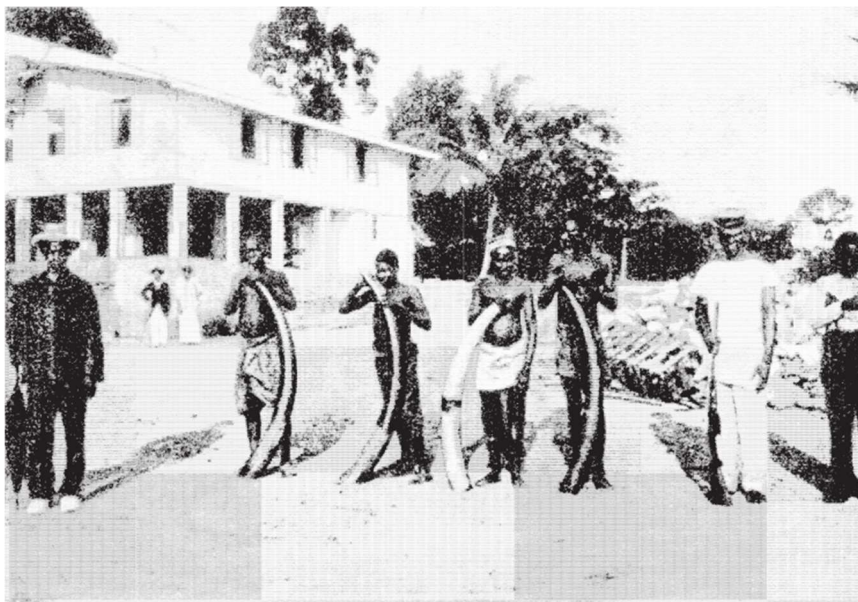
Petit office de poste d'une colonie allemande

Plantation était une petite place de commerce sur la côte du Datanga au sud du Cameroun. L'endroit se trouve à 12 km au nord de Kribi, dans une baie peu profonde. Les habitants sont des Batangas, des pêcheurs côtiers expérimentés et des cultivateurs.

Le 24.07.1884, Gustav Nachtigal arriva à Plantation et y hissa le drapeau allemand. Peu avant 1890, la société A. Lubcke fonda à Plantation la première factorerie allemande. L'entreprise achetait de l'huile, des graines de palmier et du caoutchouc des environs ou les échangeait contre des pro-



duits européens. Plantation devient une station de vapeur. Chaque mois, un bateau à vapeur en provenance de Hambourg accostait le 19 et un autre à destination de Hambourg le 4. En 1896, un Allemand, un Anglais et un Belge vivaient à Plantation (*Fitzner, Deutsches Kolonial-Handbuch 1896*).



Carte postale de Plantation du 01.12.1909. La carte montre une caravane d'ivoire qui est arrivée de l'arrière-pays vers la côte. En arrière-plan, la factorerie de Pagenstecher, qui abritait également l'agence postale.

Le commerce dans le sud du Cameroun a augmenté. Outre Kribi et Longji, d'autres entreprises commerciales s'installèrent à Plantation. En 1900, les entreprises Küderling & Co de Hambourg et R. & W. King de Bristol / GB ouvrirent des factoreries. En 1901, cinq Allemands et un Belge vivaient à Plantation (*Fitzner, Deutsches Kolonial-Handbuch 1896*).

Le 21 janvier 1905, un bureau de télégraphie géré par un assistant de poste indigène a été créé. En 1906, il existait en outre des factoreries de Randad & Stein et Pagenstecher Hambourg, Hamburg-Afrika-Gesellschaft mbH Hambourg, Krause et Fehrmann Hambourg ainsi que Hatton & Cookson Ltd. Liverpool. Suite à des rachats d'entreprises, Randad & Stein fut absorbée par Pagenstecher et A. & L. Lubcke par la Compagnie Africaine. En 1911, la société Bernauer & Schrader s'installa.

Jusqu'à cette période, le courrier était déposé et distribué à Kribi.

Le grand nombre d'entreprises commerciales et le volume correspondant d'envois de lettres ont incité la poste à créer une agence postale à Plantation.

Le 09.05.1906, une agence postale ouvrit ses portes à Plantation. Elle se trouvait dans les locaux de la société Pagenstecher & Cie, Longji. Elle était composée d'un bâtiment avec un local de service et un logement pour un Européen, une annexe avec une cuisine pour l'Européen et un dortoir pour les indigènes, ainsi qu'un deuxième bâtiment avec un logement pour les assistants postaux et les surveillants de ligne (téléphoniques ou télégraphiques) indigènes. La poste payait pour cela un loyer annuel de 800 marks. Depuis l'ouverture, l'agent postal était le chef de poste Fritz Hartung (au Cameroun de 1906 au 23.04.1914).

L'agence postale était ouverte les jours ouvrables de 6h à 12h et de 14h à 17h30.

Des étiquettes pour les recommandés firent dès lors leur apparition.



Il existait un service régulier de messageries deux fois par semaine avec Kribi (trajet de 3 heures) ou selon les besoins. Des télégrammes pouvaient être commandés.

Dans le rapport de l'agence postale de Plantation de 1913, le chef du bureau de poste de Duala a indiqué que 15 Blancs et environ 350 indigènes vivaient à Plantation.

Le volume du trafic pour 1913 a été indiqué comme suit :

Lettres envoyées : 2'458, dont 389 recommandées.

Lettres reçues : 9'259, dont 354 recommandées.

Télégrammes reçus : 1'132

Télégrammes reçus : 1'021.

Appels téléphoniques : à l'intérieur du réseau local : 5'900

Appels téléphoniques : vers l'extérieur : 5'032.

Le volume du courrier de Plantation en 1913 représentait 0,5 % du volume total du courrier au Cameroun pour le courrier sortant et 0,6 % pour le courrier entrant.

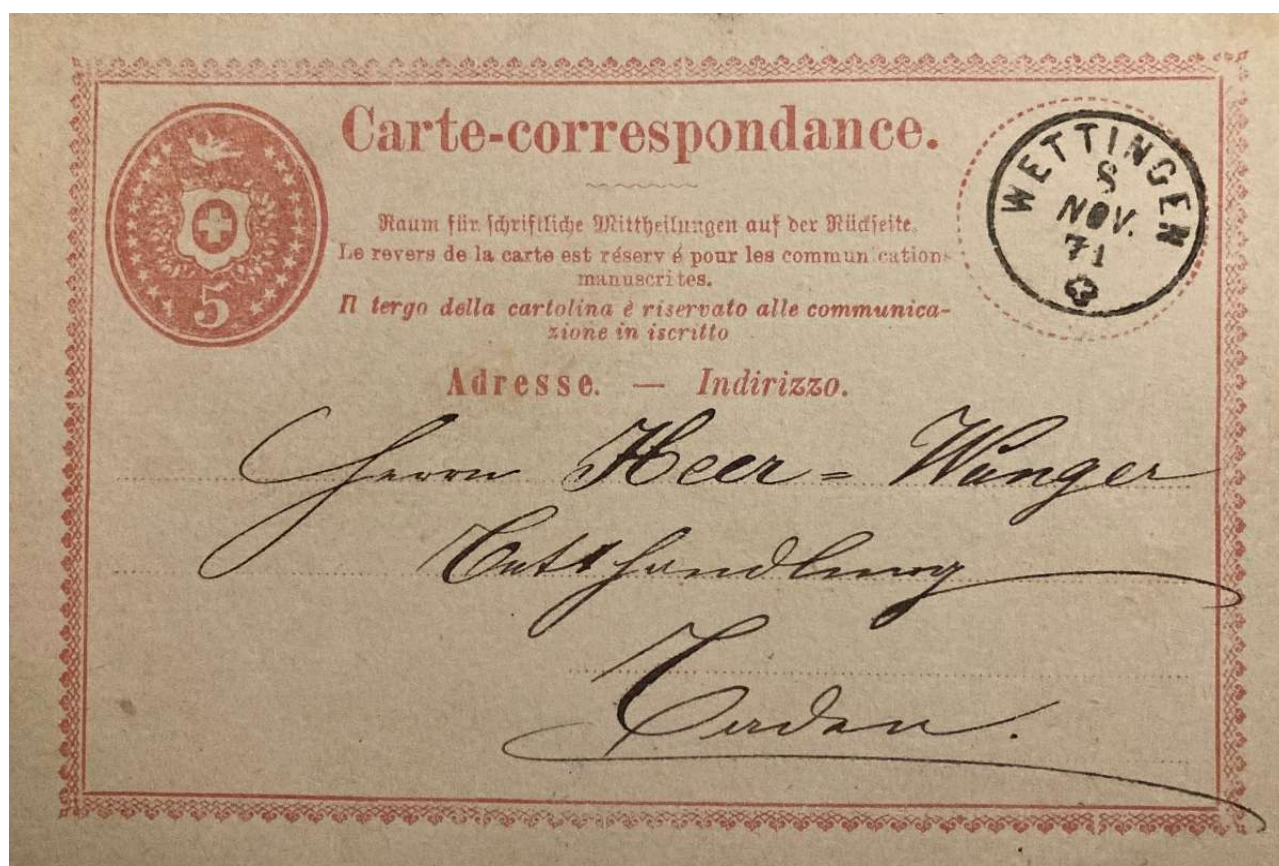


Après le début de la guerre, Plantation a été bombardée par des navires de guerre alliés en octobre 1914. Les bâtiments commerciaux ont été gravement endommagés. L'agence postale a été fermée le 15 octobre 1914.

Jean-Marc Seydoux

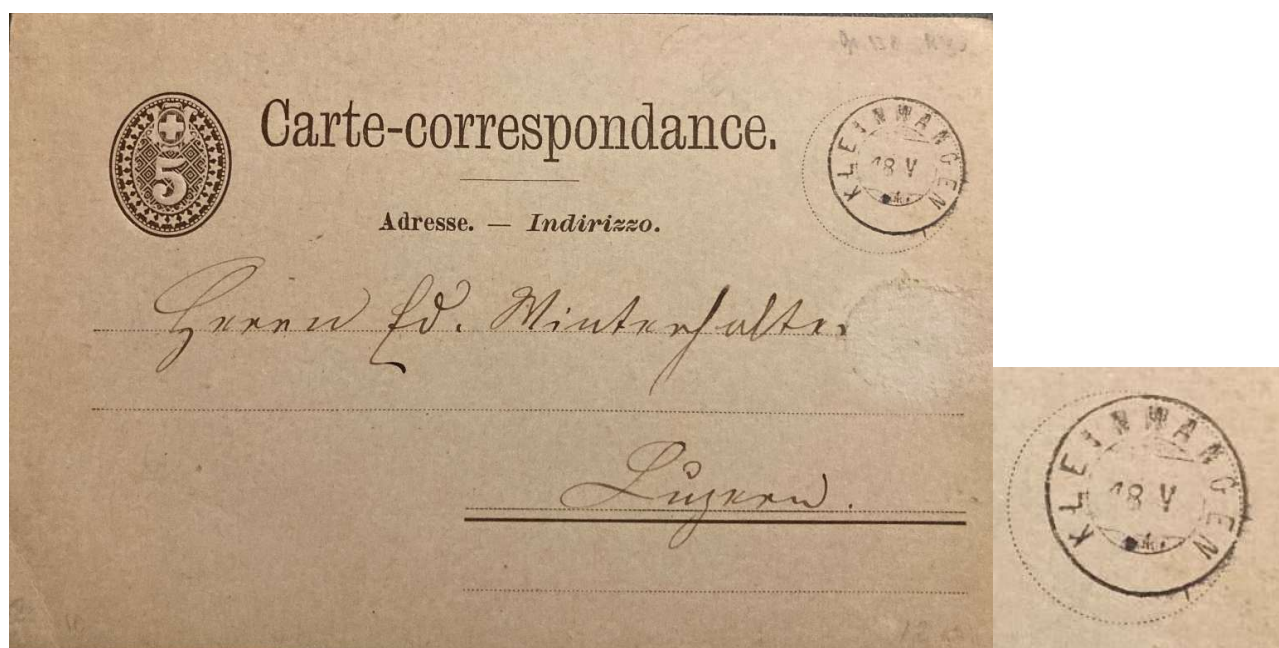
Dossier pratique : les cachets nains

Notre membre Jean-Louis m'a posé une question sur des petits cachets. Il pensait qu'il s'agissait de cachets appelés cachets nains.

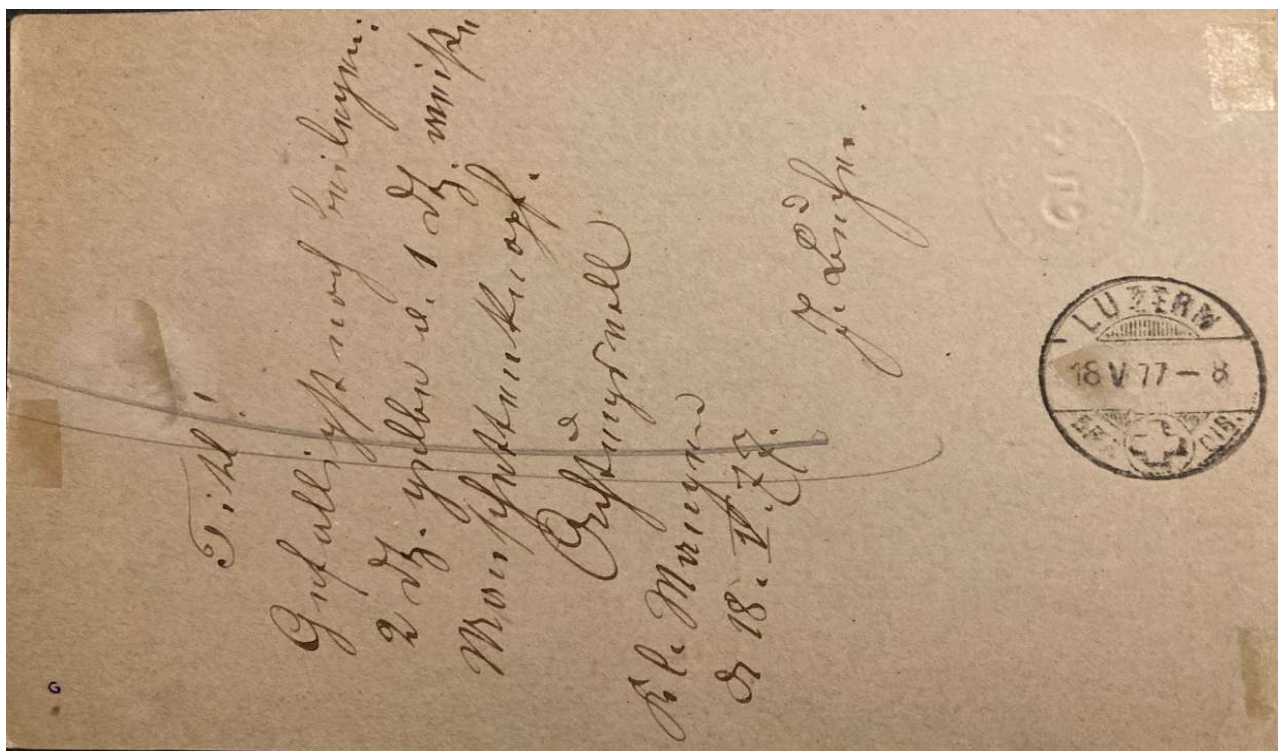


Bien emprunté pour lui répondre, j'ai posé la question au spécialiste : Roberto Lopez, notre président de la Fédération. Il m'a répondu très rapidement, je cite : "Il s'agit d'un cachet du groupe 104, qu'on appelle "Fingerhutstempel" (dé à coudre). Il a le même diamètre que les cachets nains, n'en est pas un car il y a l'année sur la troisième ligne."

Jean-Louis avait une autre pièce à décrire :



Et voici la réponse de notre président : "Il s'agit d'un entier postal (PK 009 selon Baer) avec bel et bien un cachet nain de Kleinwangen (18.05. 1877) sur le recto. On peut constater que l'année n'est pas sur le cachet nain (seul le jour et le mois y figurent). Grâce au cachet sur le verso on peut identifier l'année d'utilisation, soit dans ce cas 1877. Le cachet nain de Kleinwangen a été utilisé (selon ma banque de données) du 26.05. 1871 au 22.09.1880".



Je profite de reproduire un extrait d'un article de Roberto, publié dans le JPS (Journal Philatélique Suisse, édition du 10/2020). Un tout grand merci à Roberto Lopez qui m'a bien aidé et permis de présenter un extrait de son article :

Vous connaissez tous les petits cachets à deux cercles avec pont et date mais sans année, les timbres dits nains. Ils mesurent entre 19 et 20 millimètres de diamètre et sont affectés aux groupes d'oblitérations 138, 139 et 140. Ils sont très recherchés par les collectionneurs car les cachets sont si petits ou si grands qu'ils ne dépassent pas le timbre. Si le cachet se trouve au centre du timbre, vous avez devant vous un véritable chef-d'œuvre.

La société Güller a livré un total de 220 cachets nains à la poste suisse entre fin de 1868 et 1872. On peut les trouver dans les livres de contrôle de la société Güller publiés par le Consilium Philateliae Helveticae en 1999.

Le fabricant de cachets J. J. Güller (1825-1903) à Hüttikon, dans le canton de Zürich, a fondé son entreprise en 1845 et s'occupait de travaux de gravure et de la fabrication de cachets et de plaques métalliques. La

petite usine a été construite en 1864 dans la Chriesbaumstrasse à Hüttikon et a été agrandie pour la première fois en 1897. En 1904, un bâtiment d'entreposage est construit et en 1920, le deuxième élargissement a lieu. L'entreprise existe encore de nos jours. Elle en est à sa cinquième génération et est désormais une société anonyme (SA) depuis 1981. L'entreprise actuelle est dirigée par Peter et Marc Güller (5' et 6' génération).

A partir du 01.01.1866, de nombreux dépôts de poste dans l'arrondissement postal VII (Lucerne) sont devenus des agences postales comptables. Cependant, ces petits dépôts postaux n'ont pas reçu leur cachet rond à date avant 1870, ils ont reçu les cachets nains mentionnés dans ce travail. On peut supposer que l'absence de l'année doit être considérée comme une première tentative (une sorte de précurseur) du cachet à date introduit ultérieurement.

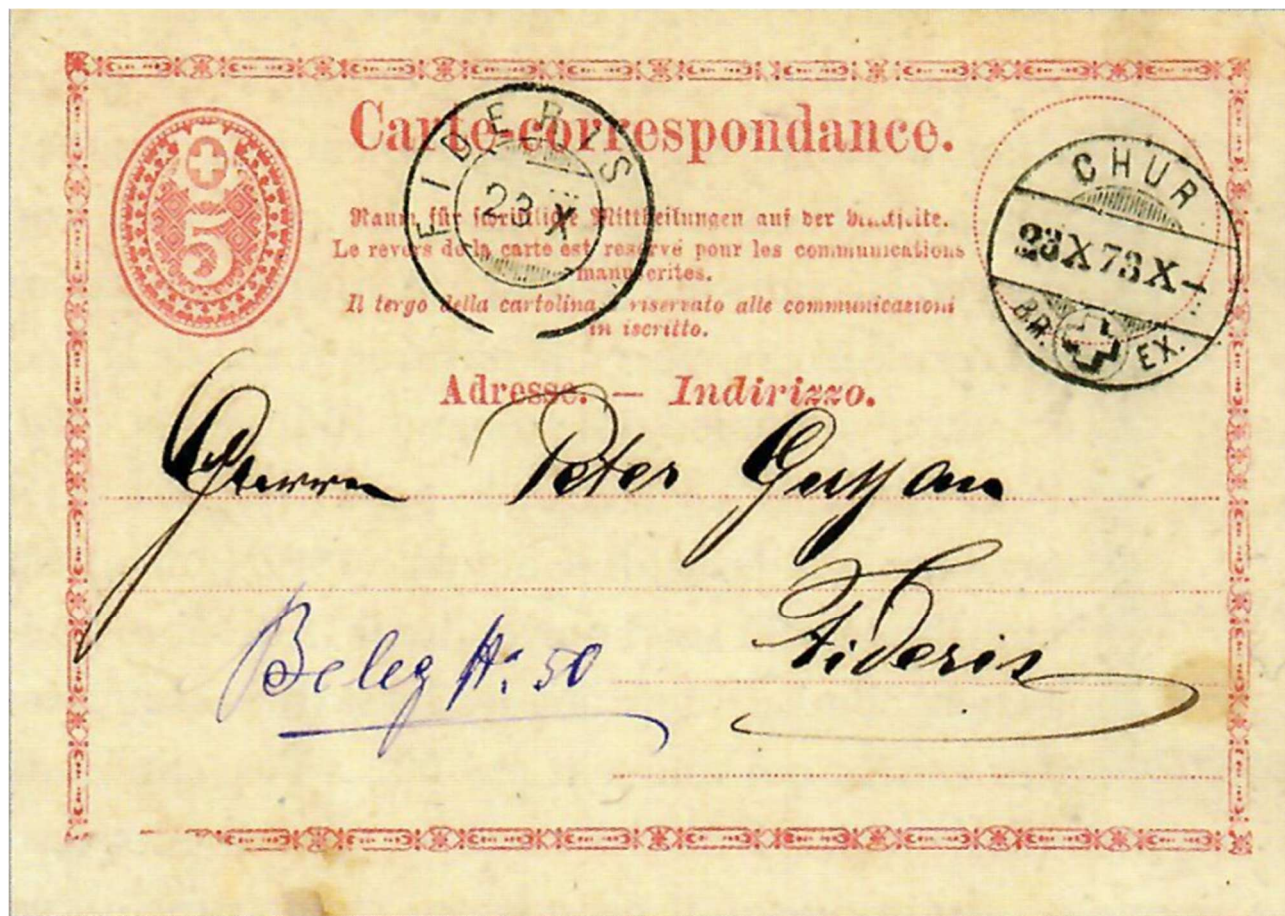
Les petits cachets à double cercle avec pont, JOUR, MOIS et sans ANNÉE sont parmi les plus petits cachets à date de la poste suisse. Ils se différencient en 4 types :

Différences:	Forme commune	Gros chiffres	Date encadrée	Forme plus grande (Grisons)
Groupe d'oblitération:	138	138	140	139
Image:				
Diamètre du cercle extérieur:	19-20mm	19-20mm	19-20mm	23mm
Nombre de cachets:	209	13	11	10

La liste ci-dessous indique la répartition des timbres nains, ainsi que leurs dates de début et de fin :

Groupe d'oblitération	Nombre	Date précoce	Lieu	Date tardive	Lieu
138	222	19.08.1869	Ursenbach	03.04.1895	Umiken
139	10	28.12.1868	Fiderisau	12.10.1882	Filisur
140	11	12.10.1869	Messen	26.11.1880	Messen
NEU?	3				

Les cachets sont très souvent noirs, plus rarement bleus et très rarement violets.



Afin de déterminer la date, il est important de trouver des pièces avec un autre cachet qui affiche la date, faute de quoi on ne connaît pas l'année. Ce timbre reste splendide, avec cette belle oblitération en demi-lune.

En se basant sur la période d'utilisation, qui s'étend de décembre 1868 au 3 avril 1895, il est facile de déduire que ces timbres se trouvent principalement sur des

Helvetia assises, mais aussi sur des lettres Tübli et des entiers postaux ainsi que sur des émissions d'Helvetia debout et des types chiffre et croix. Il est rare que ces timbres figurent également sur les timbres-taxé.

Jean-Marc Seydoux

Dossier pratique : l'aérodrome militaire de Riaz

Notre membre, Jean-Pierre Oberson a fait une intéressante découverte (<https://worldoft1.blogspot.com/2012/02/aerodrome-de-riaz.html>) sur le site "Aérodrome de Riaz - World of Teeone". Je me permettrai de reproduire une partie du texte.

Pourquoi un aérodrome militaire à Riaz ?

Avant toute chose, il faut nous mettre dans le contexte... il n'y avait pas trace d'autoroute à cette époque ci. La plaine était donc pour ainsi dire vierge de tout bitume. Seconde chose à savoir, la piste de cet aérodrome était en herbe.

En 1939 l'armée avait certes quelques aérodromes de plaine "en dur" comme celui de Payerne par exemple. Mais afin d'augmenter la densité d'aérodrome sur le territoire, L'armée suisse "semait" sur les terrains de la confédération loués aux paysans des petits aérodrome secondaire. Le dispositif de Riaz en fait partie. A Sâles, proche de là, se trouvait également un tel dispositif. Il se trouvait dans le secteur des Eterpis.

Sa mise en service, sa disposition, sa mission :

C'est en 1939 que cet aérodrome prend du service, mais pas bien longtemps : du 2 au 8 septembre 1939, puis c'est pour un période bien plus longue que l'état-major mobilise à nouveau l'escadrille 2 sur place, à savoir de novembre 1943 à août 1944.

La base est très sommaire, on y mentionne 2 bunkers armés.





Image aérienne de l'aérodrome prise le 21.10.43 (Source : Lubis/Swisstopo)

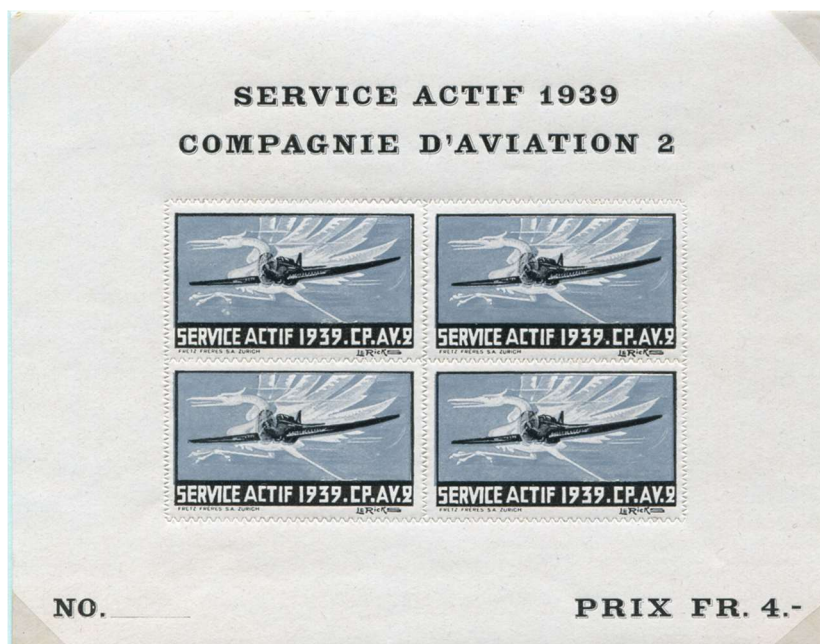
La mission de l'aérodrome est essentiellement du contrôle aérien et de la défense en cas d'alerte. Vu que rien d'hostile ne se présente dans le ciel gruérien, l'escadrille 2 passe le plus clair de son temps à s'entraîner. Une section d'observateurs est là pour surveiller le ciel, mais tous les documents que j'ai pu lire mentionne tout au plus des passages en haute altitude de bombardiers allemands et rien de plus. Aucun avion n'est parti de Riaz pour une intervention quelconque. Il est intéressant de mentionner qu'entre les 2 périodes d'activités du site, seul un homme était sur place pour entretenir les lieux, une équipe de mineurs était également présente pour faire sauter les installations en cas de coup dur.

L'église de Riaz, étant dans l'axe de la piste, servait de balise ou porte drapeau, transmettant ainsi des infos utiles aux pilotes.

Jean-Pierre ajoute : cette zone de Riaz - Marsens devait être stratégique, vu que les romains l'avaient déjà repérée, tout comme un deuxième lieu (Les Eterpis), situé sur la commune de Sâles. C'était un endroit sans accès, sans aucune protection périphérique, mais dégageant sur une immense plaine.

Je pense que ces endroits étaient prévus au cas où les aérodromes en dur seraient détruits. Cette découverte a inspiré Jean-Pierre dans sa collection "**Dieu créa les femmes**", il montre ainsi l'activité gruérienne pendant cette période trouble.





L'étude philatélique de Jean-Pierre nous fait découvrir que la dentelure du bloc de quatre de 1939 n'est pas la même que le timbre isolé émis la même année.

Il complète sa page avec le bloc de 1940 présentant un double piquage :

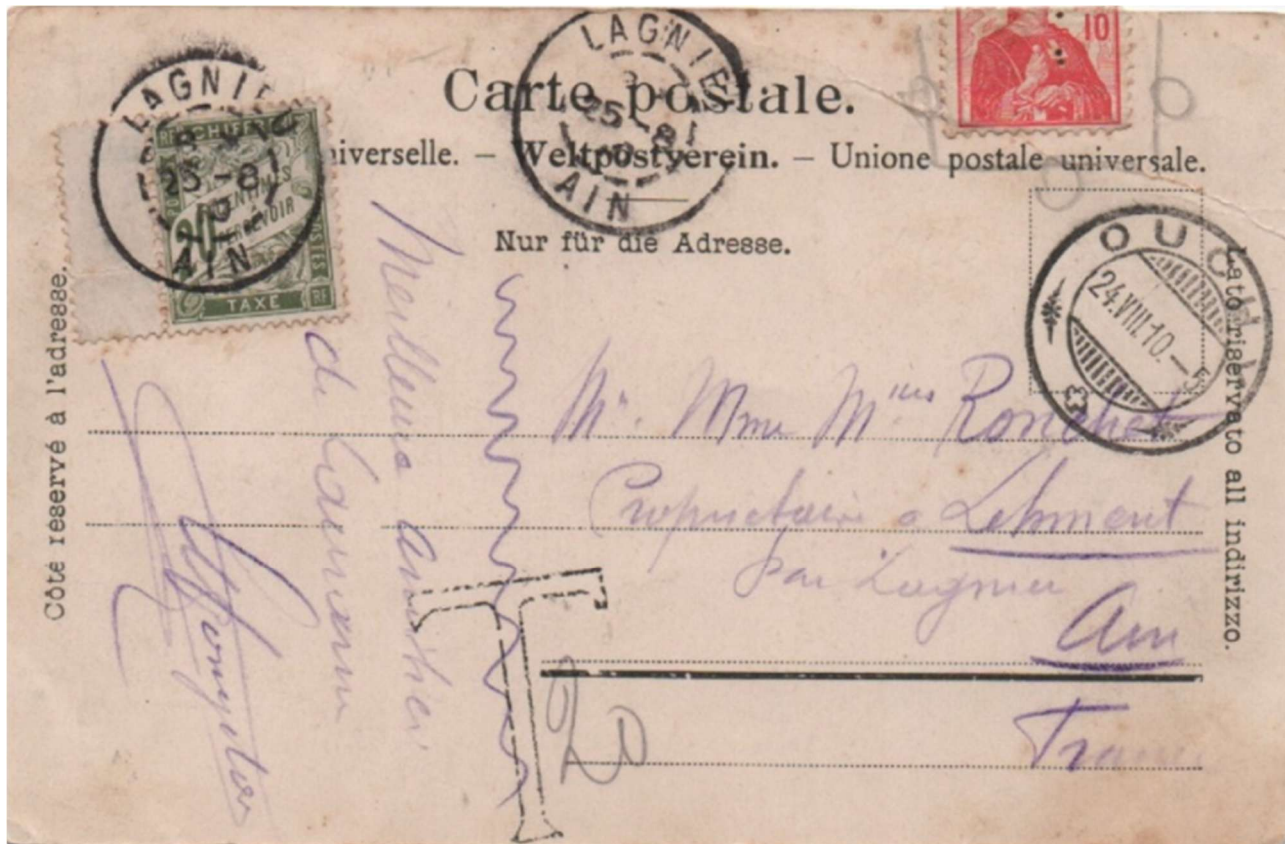


Jean-Pierre profite de lancer un appel : il est à la recherche de blocs de quatre de 1939 et de 1940 ainsi que les blocs non-dentelés des mêmes années. L'appel est lancé, Jean-Pierre serait heureux de pouvoir être contacté par des lecteurs. Merci de vous adresser directement au rédacteur de l'INFO...PHIL si vous avez du matériel à proposer.

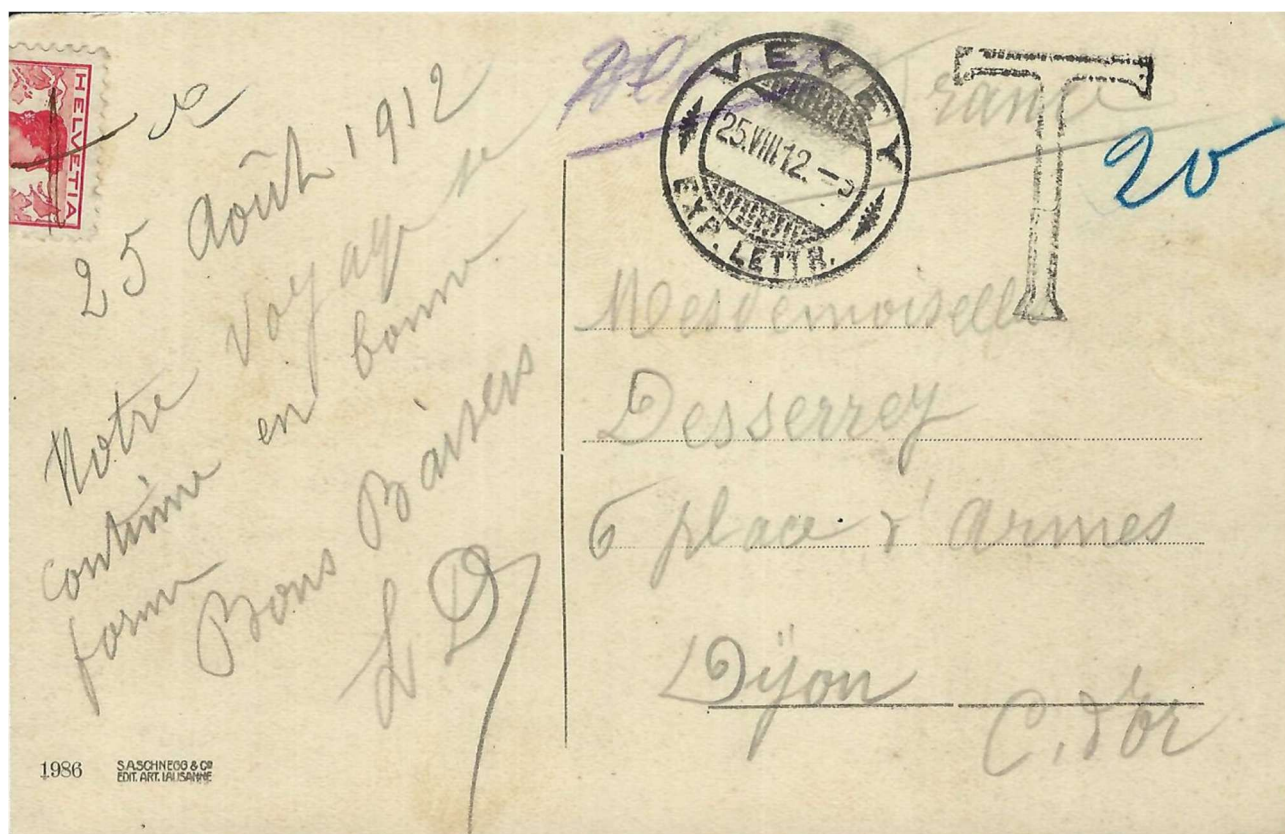
Jean-Marc Seydoux

Dossier pratique : annulation des timbres repliés ?

Une connaissance a posé la question de savoir pourquoi le timbre a été refusé pour l'affranchissement (ronds au crayon et apposition d'un timbre taxe.

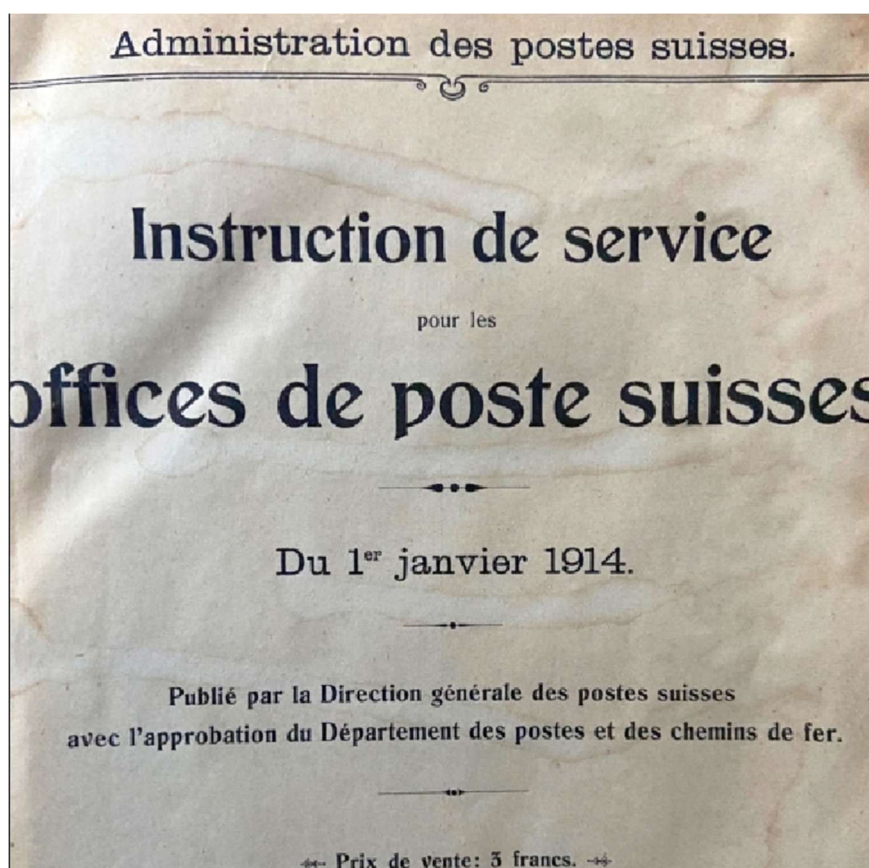


Ce cas n'est pas unique, en voici un deuxième exemple :



La convention de Rome permet, à partir du 01.10.1907, l'affranchissement des cartes postales **au verso** (Entendez par là "**côté vue**"). Mais est-ce que ces timbres pliés devaient être acceptés pour l'affranchissement ?

Plusieurs collectionneurs se sont penchés sur la question, voici ce que j'ai pu obtenir comme hypothèses. Tout d'abord M. Barnier (de France !) a retrouvé le texte de loi qui règle cette problématique.



18. Les timbres-poste qui sont repliés sur les deux faces des lettres, cartes postales, imprimés-cartes et autres envois de l'espèce, de telle sorte qu'une partie du timbre se trouve sur le recto et l'autre sur le verso, doivent être acceptés dans le service intérieur et, à l'expédition, dans l'échange international, mais il faut les oblitérer soigneusement. Les timbres collés de cette manière sur des envois provenant de l'étranger doivent aussi être considérés comme valables, à moins qu'ils n'aient été désignés comme nuls et que l'objet ne porte l'empreinte du timbre «T».

Timbres-poste repliés.

Cette manière de coller les timbres en les repliant est, en revanche, interdite dans tous les pays lorsqu'il s'agit d'envois de finances et de valeurs.

Cet article confirme qu'il est possible de coller les timbres de cette manière. Donc il aurait fallu accepter ces affranchissements, d'où la taxe double de 10 centimes (du 01.7.1875 au 28.02.1923 pour les cartes postales pour l'étranger) pour manque d'affranchissement = 20 centimes (du 01.10.1907 au 31.12.1920). Ainsi le postier a refusé cet affranchissement, ceci sous différentes hypothèses :

1. Dans les deux cas, l'application partielle d'un timbre de 10 centimes était refusée par certains postiers (par manque de connaissance du règlement). Dans un cas biffé par une croix manuscrite, dans l'autre marqué avec des petits ronds autour du timbre. En conséquence les deux cartes postales ont été taxés avec le double du port normal.
2. Ce timbre n'a pas été accepté pour l'affranchissement de la carte. Le postier a peut-être confondu ce timbre (N° Zumstein 120, validité : 31.XII.32) avec le timbre N° Zumstein 104 (validité 31.XII.02).

Mais voilà, je ne peux pas aller plus loin. Si quelqu'un a la réponse, c'est avec plaisir que le rédacteur en chef la recevra.

Cette pratique n'était pas acceptée uniquement en Suisse. J'ai pu retrouver un règlement français qui stipule les mêmes conditions d'utilisation de timbres repliés :

BULLETIN DES LOIS

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

XII^e SÉRIE.

DEUXIÈME SEMESTRE DE 1907,

CONTENANT

LES LOIS ET DÉCRETS D'INTÉRÊT PUBLIC ET GÉNÉRAL

PUBLIÉS DEPUIS LE 1^{er} JUILLET JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1907.

PARTIE PRINCIPALE.

TOME SOIXANTE - QUINZIÈME.

N^{os} 2835 à 2883.

CONDITIONNEMENT DES ENVOIS.

1. — Les lettres contenant des valeurs déclarées ne peuvent être admises que sous une enveloppe fermée au moyen de cachets en cire fine, espacés, reproduisant un signe particulier, et appliqués en nombre suffisant pour retenir tous les plis de l'enveloppe. Il est interdit d'employer des enveloppes à bords colorés.

2. — Chaque lettre doit, d'ailleurs, être conditionnée de manière qu'il ne puisse être porté atteinte à son contenu sans endommager extérieurement et visiblement l'enveloppe ou les cachets.

3. — Les timbres-poste employés à l'affranchissement et les étiquettes, s'il y en a, se rapportant au service postal, doivent être espacés, afin qu'ils ne puissent servir à cacher les lésions de l'enveloppe. Ils ne doivent pas, non plus, être repliés sur les deux faces de l'enveloppe de manière à couvrir la bordure. Il est interdit d'apposer, sur les lettres de valeur déclarée, d'autres étiquettes que celles se rapportant au service postal.

A propos des timbres-poste à cheval, à noter la pratique qui consistait, pour les postiers taxateurs, à coller les chiffres-taxe à cheval sur les cartes pliées, de façon à ce que le destinataire ne puisse pas voir l'intérieur avant règlement de la taxe.



Jean-Marc Seydoux

Mémento des manifestations pour 2025

Lieu : * = Bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4, 1630 Bulle, ** = à définir par convocation
(Les réunions débutent en général à 19H30, le 3^{ème} vendredi du mois, un autre vendredi)

Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025
Soirée thématique (17)* Brocante de Bulle (24 - 26)**	Soirée thématique (21)*	Soirée traditionnelle (21)*	Soirée thématique (11)* Dîner (26)**
Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Août 2025
Exposition nationale BERNABA (17)** Conférence (23)*	Nettoyage d'été (20)*	Vacances	Vacances
Septembre 2025	Octobre 2025	Novembre 2025	Décembre 2025
Conférence (26)*	Conférence (17)*	Bourse-exposition (9)** Assemblée générale (21)* Journée du Timbre (22 ou 29)**	Spécial Noël (12)*